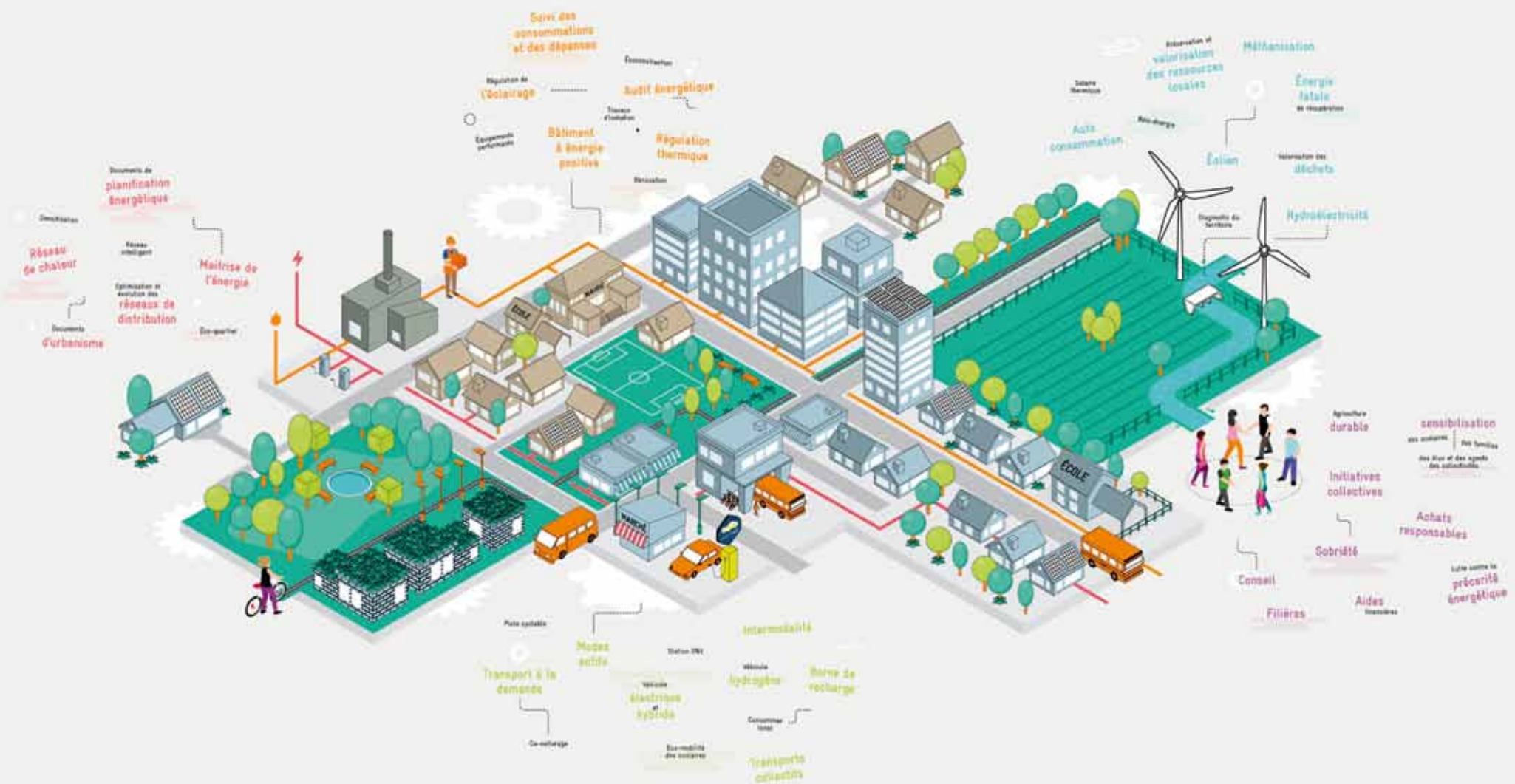


Dialogue

www.sdec-energie.fr



ENJEUX

Transition Énergétique

La Commission Consultative définit sa feuille de route

Installés début 2016 par le SDEC ENERGIE, les membres de la Commission consultative pour la transition énergétique ont planché pendant six mois au sein de 4 ateliers thématiques. Seize actions prioritaires ont été hiérarchisées.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en août 2015, prévoit la création d'une Commission consultative paritaire pour la transition énergétique à l'échelon départemental. Composée des représentants, à parts égales, du SDEC ENERGIE et des Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), elle a pour missions de coordonner les actions de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement, de faciliter les échanges de données. Par ailleurs, un élu de la commission consultative représente les EPCI à la « conférence NOME » ⁽¹⁾

réunissant le SDEC ENERGIE et Enedis pour coordonner les investissements sur les réseaux électriques.

Quatre ateliers thématiques

Dès avril 2016, le SDEC ENERGIE a donc mis en place cette commission consultative. Sa première action a été de définir une méthode de travail. Quatre ateliers thématiques ont été retenus par les élus : la planification énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et les investissements sur le réseau électrique. « En fonction de leur centre d'intérêt, les élus se sont alors positionnés sur un ou deux ateliers, précise Jacques Lelandais, Président de cette

commission. 4 groupes de travail (un par atelier) se sont constitués, nous pouvons alors débiter la réflexion, les échanges, afin de décliner chaque atelier thématique en plusieurs actions qui pourraient être mises en œuvre sur le territoire ».

En parallèle du travail des ateliers, dont l'animation est assurée par les agents du SDEC ENERGIE, deux formations à destination des élus ont été organisées en partenariat avec l'ADEME sur la production d'énergies renouvelables et la rénovation thermique des bâtiments, ainsi qu'une visite animée de l'exposition « 2050 » de la Maison de l'Énergie.

[SUITE PAGE 2]

⁽¹⁾ Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité.

AU FIL DES MOIS

18 JANVIER – 1^{ERS} VŒUX DU PRÉSIDENT AUX ÉLUS ET AUX PARTENAIRES

Les perspectives du SDEC ENERGIE pour 2017

Pour la première fois, le SDEC ENERGIE a présenté ses vœux aux élus et à ses partenaires publics et privés. Le Président a rappelé rapidement les actions phares du syndicat en 2016 pour pouvoir s'attarder davantage sur les défis importants à relever en 2017 : le renouvellement du contrat de concession publique d'électricité, les actions en faveur de la contribution énergétique... Le Président a conclu la cérémonie en souhaitant à la centaine d'invités présents une longue et fructueuse collaboration avec le SDEC ENERGIE.



GALERIE PHOTOS SUR sdec-energie.fr

FÉVRIER ET MARS 2017 – COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE (CLE)

Nouvelle compétence « énergies renouvelables » et VisuSDEC présentées aux délégués

Les délégués des communes se seront réunis au printemps à l'invitation du SDEC ENERGIE. Les CLE ont permis aux élus de découvrir le champ d'actions de la nouvelle compétence « énergies renouvelables » inscrite dans les statuts actualisés du SDEC ENERGIE, ainsi que l'application mobile VisuSDEC qui permet de signaler les défauts d'éclairage public notamment. Le bilan d'activités 2016 du SDEC ENERGIE sur la CLE a également été communiqué aux élus.

31 MARS 2017 - MOBISDEC

171 bornes posées

Le syndicat poursuit le déploiement des bornes MobiSDEC sur le Calvados, qui s'achèvera en juin prochain. Au 31 mars, 171 bornes MobiSDEC sont installées dont plus de 120 bornes déjà mises en service. L'hiver n'a pas freiné l'inauguration des bornes MobiSDEC par les communes : Colleville-Montgomery, Blangy-le-Château, Ifs, Villers-Bocage, La Vespière-Fiardel notamment.



PLUS D'INFORMATIONS : mobisdec.fr

MARS 2017 – RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES

Un guide pour tout comprendre

Le CAUE, en partenariat avec le SDEC ENERGIE et Enedis, vient de publier un guide du raccordement électrique, expliqué aux élus en fonction du projet (activité économique, agricole, publique ou autre) et de la maîtrise d'ouvrage (SDEC ENERGIE ou Enedis).

GUIDE « RACCORDEMENTS » TÉLÉCHARGEABLE SUR caue14.com OU SUR sdec-energie.fr/rubrique « actualités » OU SUR SIMPLE DEMANDE À electricite@sdec-energie.fr

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

530

collectivités adhérentes actuellement au SDEC ENERGIE (522 communes et 8 intercommunalités), contre 706 au 31 décembre

2015. Cette baisse s'explique par la création des communes nouvelles et le regroupement d'intercommunalités. Mais le territoire d'exercice de compétences du syndicat reste identique et couvre l'ensemble du département.

ENJEUX [SUITE]

La Commission Consultative définit sa feuille de route

Les 4 orientations et 16 actions prioritaires de la feuille de route

En novembre dernier, les élus ont priorisé 16 actions sur lesquelles ils entendent travailler. « Cette feuille de route s'appuie sur la contribution croisée des 4 groupes de travail, poursuit Alban Raffray, responsable du service

Energie. A ce stade de nos travaux, la commission consultative a listé précisément les actions à impulser, à coordonner et à suivre, sans préjuger des modalités de portage, de partenariats et de moyens de mise en œuvre. »

« L'objectif maintenant est de travailler rapidement sur les 8 premières

actions déterminées dans la feuille de route (voir ci-dessous) afin que les communautés de communes soient accompagnées dans leurs projets liés à la transition énergétique », conclut Jacques Lelandais. □

Les priorités de la Commission consultative

- 1 Promouvoir l'intégration des objectifs du PCAET dans les PLU.
- 2 Elaborer une boîte à outils méthodologiques à l'attention des EPCI pour la construction des PCAET.
- 3 Accompagner les territoires pour identifier leurs ressources exploitables et les projets ENR les plus efficaces.
- 4 Demander à l'État d'établir un référentiel partagé sur l'impact des différentes énergies.
- 5 Articuler les travaux de la CCTE avec les contrats territoriaux entre le Département du Calvados et les EPCI et entre la Région Normandie et les EPCI.
- 6 Promouvoir des dynamiques de sensibilisation des habitants s'appuyant sur les écoles en lien avec l'élaboration des programmes de transition énergétique ou PCAET.
- 7 Informer les collectivités sur les dispositifs existants pour la rénovation des bâtiments publics et privés et leur fournir des outils de communication à destination des habitants.
- 8 Promouvoir le rapprochement des 5 commissions consultatives normandes pour mener des actions communes à l'échelle régionale et participer à l'élaboration du SRADDET.
- 9 Impulser des groupements d'achat de matériaux, de services ou d'installations ENR entre collectivités.
- 10 Inciter les collectivités à réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments.
- 11 Diffuser les retours d'expériences des projets ENR n'ayant pas abouti afin de faciliter la réalisation des futurs projets.
- 12 Organiser l'échange d'expériences entre les collectivités sur les usages de l'énergie dans les bâtiments publics.
- 13 Promouvoir auprès des EPCI le développement de projets citoyens de production d'énergies renouvelables.
- 14 Renforcer la lisibilité et l'accès aux points rénovation info service (PRIS) pour les particuliers et favoriser l'émergence des plateformes de rénovation énergétique.
- 15 Articuler les projets des EPCI et la programmation des investissements sur les réseaux.
- 16 Étudier l'opportunité de créer une agence locale de l'énergie et du climat qui fédère les acteurs existants.

■ AXE 1 : Promouvoir la planification énergétique à l'échelle des EPCI à fiscalité propre. ■ AXE 2 : Soutenir l'exemplarité des collectivités. ■ AXE 3 : Aider les collectivités à informer, mobiliser et accompagner les habitants. ■ AXE 4 : Positionner la Commission consultative comme partenaire de la transition énergétique aux différentes échelles territoriales.

L'ACTU EN LUMIÈRE

Elections partielles au bureau syndical

Le 9 mars dernier, le comité syndical du SDEC ENERGIE a procédé à l'élection de 4 membres du bureau syndical, conséquence notamment de la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer.



Président : Jacques Lelandais (1).

Vice-Présidents : Catherine Gourney-Leconte (2) / Philippe Lagalle (3) / Bernard Lejeune (4) / Sébastien Leclerc (5) / Claude Chesnel (6) / Alain Liard (7) / Cédric Poisson (8) / Jean-Yves Heurtin (9).

Membres : Jacqueline André (10) / Joël Bellanger (11) / François Blin (absent) / Rémi Bougault (12) / Mireille Dufour (13) / Christian Gabriel (14) / Henri Girard (absent) / Claude Glasson (absent) / Jean-Luc Guillouard (15) / Nicolas Joyau (16) / Alain Le Foll (17) / Gérard Manach (18) / Gérard Poulain (19) / Xavier Regnault de Premesnil (20) / Jacques Royer (21) / Jacques Talbot (absent).

La création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté Urbaine de Caen la Mer (CUCLM), dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, par fusion des deux communautés de communes de Thue et Mue et de Plaine Sud de Caen et de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, a eu pour effet de modifier, pour certains membres du Bureau Syndical, le statut pour lequel ils avaient été élus en 2014 par le Comité Syndical. De ce fait, deux membres du Bureau syndical (CLE Caen Sud et CLE Caen Agglo), élus initialement pour une durée de 6 ans, ont ainsi vu administrativement leur mandat interrompu.

Par ailleurs, le comité syndical, compte tenu de l'augmentation substantielle de ses membres, a décidé de porter le nombre de membres du bureau syndical de 23 à 25, sans changer le nombre de vice-présidents. Ainsi, quatre membres ont été élus par le comité syndical du 9 mars au bureau :

- Xavier Regnault de Premesnil (Fresney-le-Puceux) et Rémi Bougault (Vierville-sur-Mer) ont été élus nouveaux membres pour les CLE de Caen Sud et d'Isigny-Trévières ;
- Joël Bellanger (Hubert-Folie) et Nicolas Joyau (Caen) ont été réélus par le comité syndical, comme représentants de Caen la Mer. ■



CAMBREMER

Un nouveau service de panneaux d'informations en test

Depuis fin mars, le SDEC ENERGIE expérimente à Cambremer un service d'installation et de maintenance de panneaux à messages variables raccordés au réseau d'éclairage public "intelligent".



Cambremer va tester les panneaux à messages variables désormais proposés par le SDEC ENERGIE depuis le début de l'année.

"Nous avons souhaité intégrer ce service à la compétence éclairage public afin de répondre à une nouvelle demande des élus car si ces panneaux d'informations fleurissent un peu partout, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver entre toutes les offres en location ou vente", constate Alain Liard, vice-président en charge des travaux au SDEC ENERGIE.

Si la majorité de ces panneaux à messages variables est alimentée via un branchement électrique, le SDEC ENERGIE propose au contraire des panneaux qui peuvent être raccordés au réseau d'éclairage public et installés sur des mâts d'éclairage. Avantages :

aucune réouverture de voirie pour leur installation. "Cela nécessite simplement d'équiper la structure d'éclairage public de nœuds et contrôleurs communicants. Les communes peuvent ensuite se connecter via une plateforme Internet pour changer les messages qu'elles veulent diffuser", détaille Wilfried Kopec, responsable du service Éclairage. Évolutif, ce système offre aussi la possibilité aux communes de pouvoir l'adapter, plus tard, à d'autres usages en fonction de leurs besoins : système vidéo, borne wifi, etc.

Un nouveau service clé en main

Pour les communes qui souscriront à ce service, le SDEC ENERGIE se chargera de l'achat et de l'installation du matériel (avec les aides habituelles), ainsi que de la maintenance du système via un forfait d'entretien qui devrait s'élever à 50 € par an (auxquels s'ajoutent 150 € par an pour la supervision de l'armoire communicante).

Grâce à l'expérimentation menée depuis fin mars à Cambremer, le SDEC ENERGIE teste les coûts

Une Matinale de l'Énergie le 3 mai pour en savoir plus

Présentation du service, du matériel, de ses avantages, des coûts et retour sur l'expérimentation de Cambremer : la prochaine Matinale de l'Énergie, le 3 mai prochain à partir de 8h30, sera entièrement consacrée au service relatif à la pose de panneaux à messages variables proposé par le SDEC ENERGIE. Cette première réunion d'information devrait permettre de connaître le nombre de communes intéressées.

Informations et inscriptions sur www.sdec-energie.fr

d'installation, la taille des panneaux, le fonctionnement des systèmes de communication et le logiciel utilisé. Les résultats de ce test grandeur nature seront présentés lors de la Matinale de l'énergie organisée le 3 mai prochain au syndicat. □

Contact : Service éclairage et signalisation – 02 31 06 61 65 eclairage@sdec-energie.fr

PAROLE D'ÉLUE

ANNICK SEVESTRE, MAIRE DE CAMBREMER

Des infos pratiques à partager



« Cambremer est une commune très animée, qui ne compte pas moins de 30 associations. En complément de notre site internet, le panneau à messages variables est l'une des solutions que nous souhaitons mettre en place afin de communiquer auprès des habitants sur les différents rendez-vous proposés et faire passer des informations pratiques. Le nouveau service du SDEC ENERGIE est très intéressant pour nous, car il va nous permettre d'en bénéficier via une charge annuelle raisonnable. »

Le SDEC ENERGIE roule pour l'interopérabilité

En adhérant à la plateforme GIREVE, le SDEC ENERGIE veut faciliter l'accès à ses bornes MobiSDEC à tous les électromobiles de France.

Vous circulez en voiture électrique sur les routes du Calvados, vous êtes de passage ou vous n'êtes pas abonné, ayez l'esprit tranquille sur le réseau MobiSDEC ! Désormais, l'interopérabilité est possible sur les bornes MobiSDEC ainsi que la localisation et l'état de disponibilité des bornes en temps réel. Créée sous l'impulsion d'acteurs majeurs impliqués dans l'électromobilité⁽¹⁾, la société GIREVE (Groupement pour l'itinérance des recharges électriques de véhicules) a pour objectif global d'améliorer la visibilité de l'offre de recharge et d'en faciliter l'interopérabilité.

Au niveau national, chaque département a imaginé sa solution, ce qui rend le système très morcelé. Pour y remédier, GIREVE a développé une plateforme de services permettant le référencement précis des points de recharge, ainsi que l'échange de données entre opérateurs.

La FNCCR et GIREVE ont déjà conventionné afin de développer l'itinérance de la recharge aux échelles française et européenne. Le SDEC ENERGIE (membre de la FNCCR) a, lui aussi, décidé de passer convention avec la société. « Notre souhait est de favoriser l'interopérabilité du réseau MobiSDEC au niveau national et demain européen, explique Catherine Gourney-Leconte, vice-présidente en charge de l'énergie au SDEC ENERGIE. En adhérant à GIREVE, nous allons faciliter l'accès à notre réseau à tout abonné d'un opérateur tiers, c'est l'itinérance entrante. De même, nous allons permettre l'accès à nos propres abonnés à d'autres réseaux, c'est ce qu'on appelle l'itinérance sortante. » Dans un premier temps, 60 bornes seront connectées. L'itinérance de la charge est en marche ! □

⁽¹⁾ EDF, ERDF, Renault, la Compagnie nationale du Rhône, la Caisse des Dépôts.



Les 220 bornes au 30 juin

Le plan d'équipement de bornes de recharge à travers le Calvados est en cours. Il prévoit l'installation de 220 bornes. Fin mars, 171 étaient déjà en place et plus de 3.000 connexions avaient été enregistrées. Au 30 juin 2017, toutes les bornes seront installées.



Joël Bruneau, président de la communauté urbaine Caen la mer

Caen la mer, échelon pertinent pour la transition énergétique

Caen la mer adhère maintenant au SDEC ENERGIE. Quels sont les apports mutuels qui vont pouvoir se développer entre la CU et le syndicat ?

Caen la mer est un échelon pertinent pour opérer la transition énergétique et conduire une politique de l'énergie sur son territoire. Des projets en commun sont d'ores et déjà engagés avec le Syndicat et plus particulièrement le recours au groupement de commande sur l'achat de l'énergie et du gaz pour approvisionner le patrimoine public. Le SDEC ENERGIE, en qualité de coordinateur des groupements de commande, apporte une sécurité technique et juridique auprès des communes. De nouvelles collaborations seront développées avec le SDEC ENERGIE pour répondre aux objectifs de sobriété et d'efficacité énergétiques.

L'énergie est un des enjeux majeurs de la société. Comment percevez-vous le rôle du SDEC ENERGIE en accompagnement des communes et de la communauté urbaine ?

Caen la mer s'implique depuis plusieurs années dans la lutte contre le changement climatique. Avec de nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine a la volonté de développer une stratégie énergétique territoriale. Elle s'est engagée dans un Schéma directeur de l'énergie qui nécessitera la mise en œuvre d'une collaboration avec le SDEC ENERGIE et les acteurs locaux. Ses connaissances et son expertise seront autant d'atouts pour réaliser ce projet ambitieux.

Le SDEC ENERGIE renouvelle son contrat de concession « électricité » au 1^{er} janvier 2018. Quelles sont les attentes en la matière ?

La communauté urbaine est attentive aux négociations en cours entre le SDEC ENERGIE et Enedis. Il me semble essentiel de préserver la qualité du service aux consommateurs quelles que soient les disparités du territoire. Le nouveau contrat doit s'adapter aux nouveaux usages et modes de consommation des habitants et intégrer la transition énergétique, l'articulation avec les schémas directeurs des réseaux et le développement des réseaux intelligents. Une réflexion devrait être menée avec les communes pour définir les investissements prioritaires sur les réseaux. □



INNOVATION

Une «Fabrique Énergétique» pour les élus



Le SDEC ENERGIE ouvrira au printemps son nouvel espace « La Fabrique énergétique »
Au programme : Information, interaction, ateliers et conférences sur la transition énergétique.

Expositions, ateliers et conférences

La transition énergétique est aujourd'hui au cœur de toutes les discussions liées à l'énergie. La plupart des scénarios consistent à passer de l'utilisation de ressources non renouvelables vers un mix énergétique impliquant aussi une réduction de la consommation (efficacité énergétique des bâtiments, changement des comportements...). Pour accompagner cette évolution et se donner les moyens d'informer et d'échanger avec les élus et partenaires, le SDEC ENERGIE ouvrira au printemps son nouvel espace « La Fabrique énergétique ». Cet espace, savamment pensé, entend répondre à trois objectifs. « *Le premier est évidemment de partager l'information notamment avec les élus du syndicat* », explique Alban Raffray, responsable du service Energie au SDEC ENERGIE. Et l'enjeu est d'importance puisque que toutes les communautés de communes de plus de 20 000 habitants devront mettre en place d'ici fin 2018 un plan climat air énergie territorial. « *Mais au-delà de l'information, l'objectif de cet espace est de préciser les enjeux sur notre territoire. C'est ainsi qu'une table interactive permettra à chaque élu d'imaginer ses actions, de les prioriser et d'ébaucher un plan réaliste* ».

Animations autour de spécialistes

La Fabrique Énergétique est aussi conçue pour accueillir des ateliers et des mini-conférences. « *Le SDEC ENERGIE entend ainsi réunir les élus autour de spécialistes de la transition énergétique* », poursuit Alban Raffray. Enfin, troisième volet et objectif de ce nouvel espace, la présentation de matériel innovant (exemples : logiciels de démonstration de gestion centralisée de bâtiments, route solaire, ...). Un espace d'innovation qui permettra aussi aux partenaires travaillant sur la transition énergétique de présenter leurs produits. □

Informations sur maisondelenergie.fr

Le SDEC ENERGIE lance son «appli» !

Avec «VisuSDEC», il est désormais possible de signaler une anomalie sur les réseaux d'éclairage public, d'électricité et de bornes de recharge pour les véhicules électriques depuis son smartphone.



Si depuis 2007, les communes pouvaient déjà déclarer une panne et demander une intervention sur le réseau grâce à GéoSDEC, le SDEC ENERGIE a souhaité aller encore plus loin. Avec la nouvelle application VisuSDEC, il est désormais possible de signaler un problème sur les réseaux d'éclairage public, d'électricité et de bornes de recharge MobiSDEC depuis son smartphone. Un outil plus répandu, plus nomade et facile d'utilisation... « *La grande nouveauté de cette appli, c'est qu'elle s'adresse aussi au grand public, pas seulement aux élus et techniciens des communes, afin de faire remonter rapidement un maximum d'informations du terrain pour réagir au plus vite* », souligne Claude Chesnel, vice-président en charge des NTIC au SDEC ENERGIE. Un lampadaire qui ne s'allume plus, un poteau électrique vétuste ou une borne MobiSDEC endommagée : l'utilisateur, qui sera géolocalisé et identifié, pourra prendre une photo, donner des précisions et faire des observations sur le problème constaté. Une fois récupérées par le SDEC ENERGIE, ces informations permettront au syndicat de mettre en œuvre les mesures nécessaires... N'attendez plus pour faire partie de la communauté VisuSDEC : téléchargez dès maintenant l'appli sur Appstore et GooglePlay ! ■

Suivez l'actualité
du SDEC ENERGIE
sur les réseaux sociaux :

 facebook.com/sdecenergie
 [@SdecEnergie#SDEC14](https://twitter.com/SdecEnergie#SDEC14)



TRIMESTRIEL D'INFORMATION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIES DU CALVADOS

Directeur de la publication : Jacques Lelandais - Directeur délégué : Bruno Delique
Rédactrice en chef : Sandrine Marie-Le Brun - Conceptions graphique et éditoriale,
rédaction et mise en page : aprim-caen.fr
Crédit photos : SDEC ENERGIE, aprim, Maryvonne Desdoits
Impression : CAEN REPRO - ISSN : 1162-647 X